



Association des Anciens Elèves Sénégalais de l'École Supérieure Interafricaine de l'Electricité

ATELIER SUR L'OUVERTURE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE DANS LA CEDEAO : ENJEUX ET PERSPECTIVES le 16 SEPTEMBRE 2023

1 INTRODUCTION

L'électricité est le moteur de croissance économique et du progrès social et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour l'Afrique de l'Ouest, cette contribution ne peut être palpable, que si la coopération sous régionale et l'exploitation du potentiel énergétique est mis au bénéfice des 250 millions d'habitants qui peuplent la CEDEAO grâce au développement d'un marché de l'électricité à la dimension de la sous-région.

L'Association des anciens élèves sénégalais de l'École Supérieure Interafricaine d'Électricité (AESIE) Compte tenu de ces enjeux a lancé la réflexion pour contribuer à une plus large compréhension des défis et enjeux de l'ouverture du marché de l'électricité de la CEDEAO qui est devenu une réalité depuis le mois de juillet 2018.

C'était au cours d'un atelier d'échanges et de partages tenue le 16 septembre 2023 à Radisson BLU dont le thème central : «**Ouverture du marché de l'électricité en Afrique de l'Ouest : enjeux et opportunités** », que les spécialistes et des sommités du milieu de l'électricité se sont rassemblés pour formuler toute une série de réflexions et de recommandations visant à mettre en lumière les modèles du marché de l'électricité de la CEDEAO sous la présidence effective du

Directeur de Cabinet du ministre du Pétrole et des Énergies, Monsieur Issa DIONE qui a salué cette excellente initiative.

Dans le même esprit, le Président de l'AESIE, Monsieur Moustaph Baïdy BA s'est félicité de l'avènement de ce grand marché sous régionale qui contribue au partage des ressources diverses et variées de la sous-région, suscite l'innovation dans les projets et dans les technologies, l'intégration énergétique du Continent et la création de nouvelles compétences et de nouveaux emplois au service du développement économique et social de l'Afrique. Mieux, ajoute-t-il, ce séminaire permet aux dirigeants, experts, décideurs et leaders de l'industrie électrique de partager leurs connaissances et leurs perspectives sur l'organisation et la conception du marché de l'électricité de la CEDA0.

Cette nouvelle donne ouvre la voie à un éventail de perspectives et d'opportunités nouvelles, la dérégulation du marché de l'électricité qui va occasionner des changements au sein des entreprises monopolistiques comme la Senelec.

Cet atelier a permis de discuter de manière approfondi sur « la dérégulation du secteur de l'électricité, la création du nouveau marché de de l'électricité, le développement des réseaux électriques au niveau de la Zone OMVS, la conception du marché régional du WAPP et le futur marché national sénégalais » ainsi que le marché unique continental en voie de création au niveau de l'union Africaine.

2 FONDAMENTAUX SUR LES MARCHES DE L'ELECTRICITE

La Dérégulation du secteur de l'électricité et la création des marchés de l'électricité

La dérégulation du marché de l'électricité implique la séparation des activités concurrentielles (production et fourniture d'énergie) de celles non concurrentielles (transport et distribution) afin d'augmenter la transparence et l'efficacité dans les transactions et de renforcer la compétition entre acteurs.

Le secteur de l'électricité est organisé en quatre segments la production, le transport, la distribution et la commercialisation. La production et la commercialisation sont des activités concurrentielles et le transport et la distribution sont des activités de pur monopole.

Le marché de l'électricité est un lieu où les acheteurs et les vendeurs se rencontrent pour échanger des biens ou des services. L'objectif d'un

marché de l'électricité consiste à permettre l'allocation optimale des ressources énergétique sur la base du même niveau d'information disponible pour toutes les parties prenantes du marché.

Les Objectifs de la conception des marchés

Le marché, à l'opposition d'un système régulé, conduit typiquement à une meilleure efficacité du système.

Les Objectifs généraux de la création d'un marché de l'électricité sont de favoriser l'efficacité à court terme c'est-à-dire de tirer le meilleur parti des ressources existantes, de promouvoir l'efficacité à long terme en s'assurant que le marché fournit les incitations appropriées pour un investissement efficace à long terme et d'inciter à une formation juste des prix de marché fiable et transparent pour l'électricité.

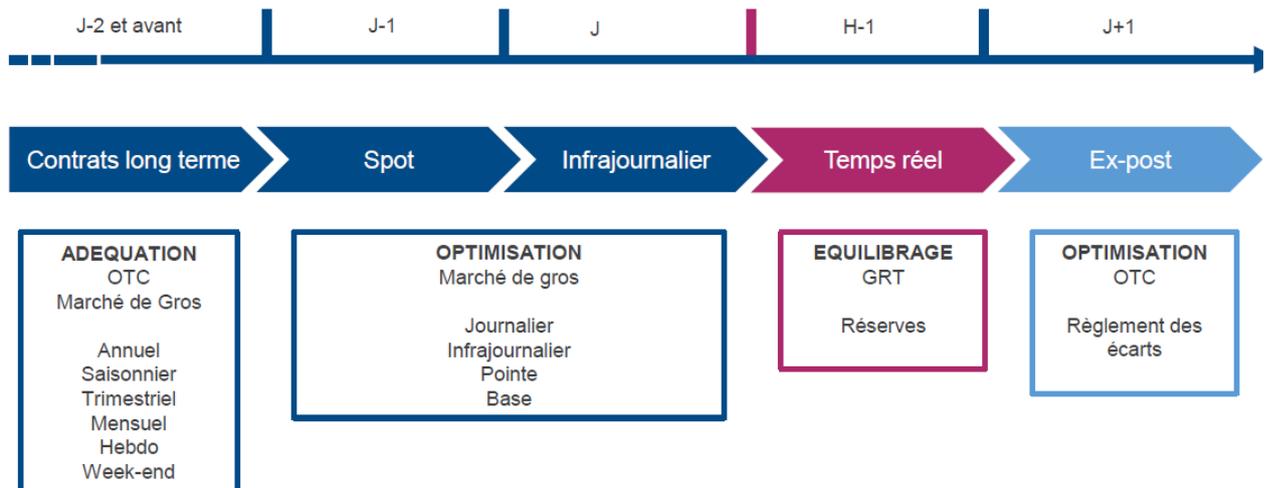
La finalité recherchée dans un marché de l'électricité est de favoriser la création et la valorisation de la libre concurrence, de promouvoir les conditions de marché égales en évitant les discrimination entre les acteurs du marché, de mettre sur pied des organes de surveillance du marché, et permettre l'allocation transparente des capacités transfrontalières.

Les Principes fondamentaux de la conception des marchés :

Plusieurs choix peuvent être fait dans la conception d'un marché. Entre autres :

➤ Le Choix des différents horizons du marché :

Un marché long-terme avec des contrats bilatéraux pluriannuels signés entre un acheteur et un producteur ou fournisseur, un marché court-terme (J-1 et infra-journalier) à un jour ou quelques heures, et un marché d'équilibrage à quelques minutes. Toutes ces échéances du marché visent le même objectif, c'est-à-dire permettre à des acheteurs de passer leur offre de marché et des demandeurs d'acheter des blocs d'énergie. Pour se faire un opérateur de marché centralise toutes les demandes et les offres du marché, fixe le prix du marché chaque heure et facilite la livraison physique de l'électricité via l'opérateur du système, bras armé du marché assure l'équilibre global du système en maintenant la fréquence à 50 Hz et la tension dans les limites prescrites dans le cahier de charge.



L'intérêt d'un marché est de pouvoir mutualiser des ressources énergétiques (centrales de différents propriétaires), de pouvoir disposer d'une énergie sans être propriétaire de centrales ou sans avoir à construire des unités de production dans des délais qui peuvent aller de 3 à 5 ans voire dix ans.

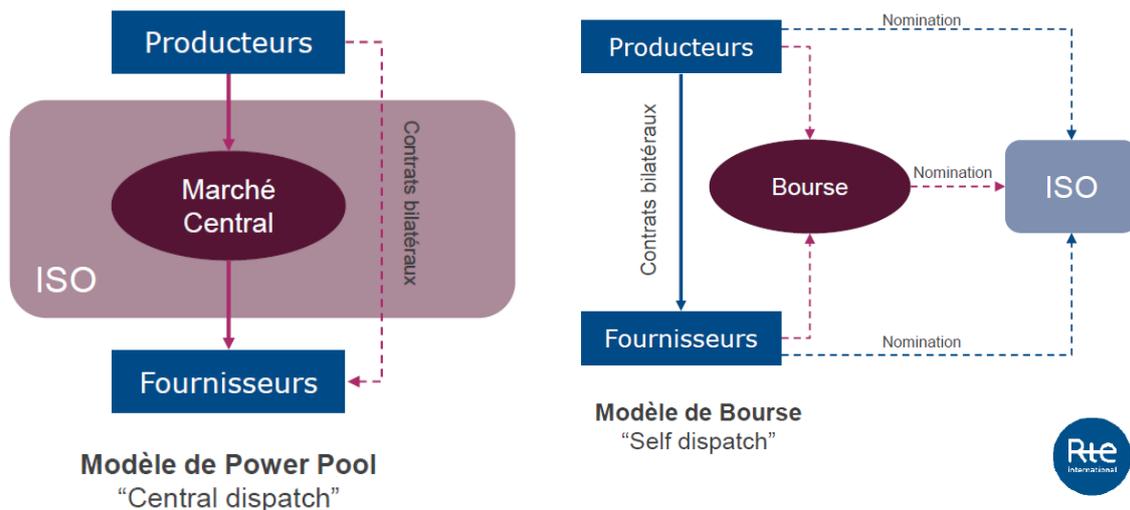
Le prix horaire du marché calé sur le prix de la dernière centrale permet de rémunérer tous les coûts des producteurs et de disposer d'une marge confortable pour les propriétaires de la centrale.

➤ **Choix du mécanisme de dispatch** : centralisé vs décentralisé

La question principale ici est de savoir si l'engagement des générateurs est décidé de manière centralisée (Power Pool) ou laissé libre aux différents acteurs du marché (OTC +PX).

Chaque approche a ses avantages et ses inconvénients. Le pool centralisé laisse à l'opérateur la décision de satisfaire la demande sur la base des offres reçues, au meilleur prix.

La seconde approche qui engage davantage de risques de la part des acteurs, laisse plus de marges au producteurs et aux fournisseurs dans la mise en production des centrales et dans la formation du prix d'équilibre ou prix spot.



➤ **Choix de la méthode de tarification de l'énergie** (coût marginal vs coût de l'offre) :

La tarification procède de différentes approches. Une tarification basée uniquement sur le coût de la dernière centrale ou une tarification formée sur la base des offres des différents fournisseurs. La première est généralement utilisée dans les marchés dont le dispatch est centralisé et la seconde dans les marchés décentralisés (exemple bourse d'énergie).

➤ **Marché zonal vs Marché nodal** :

Selon la taille du marché, il peut être divisé en plusieurs zones où les conditions électriques du système électrique sont quasiment les mêmes.

3 Ouverture du marché de l'électricité au Sénégal :

Contexte de l'ouverture du marché national sénégalais :

Le code de l'électricité promulgué en 21 juillet 2021 a décidé la fin de la période de monopole de Senelec sur le marché des très gros clients. et sa séparation en trois filiales chargées de la Production, du Transport et Distribution-commercialisation. Cette dissociation vise la séparation juridique des activités de gestion des réseaux électrique et permettre l'accès au réseau de Transport et Distribution (Third party Access) à tous les producteurs dans des conditions non discriminatoires. Cette organisation industrielle est réalisée dans tous les secteurs où l'on veut multiplier les acteurs et installer la concurrence dans les segments amont (la production) et le segment aval (la commercialisation).

Le bénéfice le plus important attendu de ce dégroupage est la création de Sociétés autonomes avec des responsabilités claires et que les conflits d'intérêts éventuelles sur l'accès au réseau soit diminués. A cela s'ajoute l'amélioration de la performance des réseaux et la transparence des activités de réseaux pour une meilleure efficacité dans les investissements et dans l'exploitation. Ce dégroupage va favoriser aussi une répartition optimale des risques pour les nouveaux producteurs indépendants avec une diminution des coûts des garanties de financement souveraines et l'augmentation de la confiance des investisseurs et du secteur bancaire. Enfin la présence de nouveaux participants qui apporteront des innovations et donneront aux clients les produits divers qu'ils souhaitent obtenir en fonction de leur profil de consommation et les tarifs qu'ils désirent payer.

Ces orientations du code de l'électricité sont en droite ligne des directives du marché de l'électricité au niveau des quinze pays de la CEDEAO. Ces directives ont recommandé aux différents Etats, dorénavant, d'organiser leur service public de sorte à favoriser les échanges d'énergie à travers les réseaux transnationaux et nationaux des Etats membres. Cette réorganisation se fait progressivement selon les Pays en fonction de la taille de leur système et des choix stratégiques réalisés par leurs gouvernements. Ainsi le Nigéria, la Ghana ont vu leur système électrique transformé pour donner lieu à différentes Sociétés chargées de la Production, du Transport, de la Distribution-Commercialisation. D'autres Pays comme la Côte d'Ivoire ont gardé l'organisation traditionnelle en ouvrant le segment de la production et en créant pour l'ensemble du secteur une Société de patrimoine chargée de réaliser pour le compte de

l'Etat les investissements lourds dans l'ensemble du secteur électrique et de gérer pour le compte de l'Etat les achats de gaz qui sont mis à disposition directement aux producteurs d'électricité.

Choix de conception du marché de gros sénégalais :

Les réflexions sont en cours pour la définition des règles du marché de gros de l'électricité du Sénégal. Dans une première étape un modèle de **marché centralisé** intégrant des **contrats financiers long terme** et adossé à un **mécanisme de rémunération de la capacité** des centrales de production est envisagé. Dans une deuxième étape les contrats bilatéraux avec livraison physique pourront être signés entre participants (**modèle hybride**). Sur le long terme, le **modèle décentralisé** sera ciblé avec la création d'un marché bilatéral (OTC) associé à une bourse de l'électricité (PX).

4 Marché régional de la CEDEAO :

Contexte et objectifs de la création du marché régional :

L'Afrique regorge en effet d'un potentiel énergétique considérable, très diversifié mais l'accès des populations à l'électricité est de moins de 50% et la consommation d'électricité par tête d'habitants est inférieure moins de 500 fois celles des Etats Unis et 200 fois moins que l'Europe. En Afrique de l'Ouest trois Pays seulement ont des taux d'accès qui dépassent 60%. La consommation moyenne d'électricité par habitant en Afrique est d'environ 600 kWh par an (environ 200 kWh si l'on exclut l'Afrique du Sud et les pays de l'Afrique du Nord). Ce chiffre bien trop bas comparé aux 13 000 kWh des USA aux 7 800 kWh du Japon, aux 4 600 kWh de la Chine, aux 1 000 kWh de l'Inde et aux 2 100 kWh de l'Amérique centrale et aux 2200 kWh de la France.

Le marché sous régional de la CEDEAO a ainsi été créé en 1999 par décision des chefs d'états des Pays membres et mis en place en 2006 par la création de l'EEEOA. Cet organe spécialisé organisé en conseil exécutif ou les Sociétés membres sont représentés en relation avec le régulateur régional mis sur pied en 2008 par décision des Etats membres a défini l'organisation du marché électrique et ses règles du marché électrique au niveau sous régional. Quatorze pays forment le système d'échanges qui compte plus de 400 millions d'habitants et cumule une puissance de 25 000 MW. C'est l'un des ensembles les plus achevés des systèmes d'échanges en Afrique en dehors du SAPP après la synchronisation des lignes électriques et la finalisation du centre d'information et de

coordination jouant le rôle d'opérateur système et d'opérateur marché de ce Pool.

L'objectif visé en créant un marché sous régional de l'électricité dans la CEDEAO est de favoriser le partage des ressources énergétiques qui sont mal réparties entre les différents Pays et de susciter la disponibilité d'une énergie abondante, fiable et à moindre coût et de motiver une croissance économique et social inclusive et créatrice d'emplois.

La création du marché sous régional permet de baisser les coûts et les tarifs de l'électricité, d'encourager la concurrence en permettant la participation d'acteurs variés et de favoriser l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Aperçu sur les étapes du marché de la CEDEAO :

Comme rappelé précédemment en 2018 le WAPP en collaboration avec l'ARREC a développé les règles du marché régional pour réguler les transactions commerciales transfrontalières. Selon ces règles de marché, le marché sous régional devra évoluer en plusieurs phases.

- Une première phase qui a déjà démarré en juillet 2018 où les contrats d'échanges d'énergie bilatéraux entre Pays frontaliers en cours vont se poursuivre avec les tarifs de transport convenus entre les parties. Nombre de ces échanges d'énergie sont en cours depuis la fin des années 1970 entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Burkina, le Ghana, le Togo et le Bénin, le Nigéria et le Niger, le Sénégal et la Gambie, le Mali, le Sénégal et la Mauritanie bien que ce dernier ne faisant pas partie de la zone CEDEAO
- Une seconde étape qui va démarrer avant 2024 où les tarifs de transport seront adaptés aux règles tarifaires défini par l'organe de régulation l'ARREC avec la création d'un marché Day-Ahead et intraday et des responsables d'équilibres ou responsables de zones de réglages
- Une dernière étape où un marché spot sera mis en place avec des services auxiliaires et des produits spécifiques.

Ainsi le Secretariat Exécutif du WAPP a lancé depuis septembre 2023 une étude sur les organes de gouvernance du marché régional, dont la finalité est de proposer une organisation du marché indépendante et autonome pour opérationnaliser, le marché régional et susciter la transparence et la

confiance des acteurs. Le passage à la phase 2 du marché régional est conditionnée par la mise en place mis en de l'opérateur de marché régional indépendant et autonome.

Enfin ce marché sous régional du WAPP va s'intégrer à plus long terme au marché continental Africain qui va compter plus d'un milliard de consommateur à l'horizon 2030 soit le plus grand marché de l'électricité au monde.

Le principe du marché unique Africain a été lancé par le Président de la Commission de l'Union Africaine en Juin 2021.

L'Appui à la conception du Marché Unique Africain de l'électricité se déroule dans le cadre de la collaboration entre l'UA et l'UE concernant l'harmonisation des Secteur de l'électricité au niveau continental. Les étapes retenues pour le développement du marché unique comprennent

Une première étape entre 2021 et 2025 de mise en place d'un schéma Directeur continental, de création des institutions (TSO, ISO , DSO) et de renforcement institutionnel et financier des Sociétés d'électricité et d'élaboration d'un plan d'action pour le développement d'un marché national.

Une seconde étape entre 2026 et 2030 de mise en place effective des Powers Pools régionaux et de création d'un marché régional et d'un régulateur dans tous les cinq sous régions.

Une dernière étape à partir de 2030 de lancement du marché de gros et du marché spot et de la mise en place d'un régulateur régional, d'un code de réseau et de marché continental.

La plupart des investissements dans le secteur de l'électricité en Afrique proviennent de fonds publics. Des sources de financement privées sont nécessaires pour combler le retard croissant en matière d'investissement. L'amélioration des politiques et la réglementation au niveau continental, et le développement du Marché unique africain de l'électricité (African Single Electricity Market) vont faciliter mobiliser les financements privés nécessaires dans le secteur de l'énergie et favoriser une utilisation plus efficace des fonds publics dans les secteurs sociaux.

Le Choix de conception pour le marché régional du WAPP :

Le marché régional du WAPP a les caractéristiques suivantes :

- Marché décentralisé
 - Horizon long-terme : Contrats bilatéraux physiques en OTC
 - Horizon court-terme : Marché J-1 via une bourse (PX)
- Tarification de l'énergie au coût marginal
- Marché zonal
- Allocation explicite des capacités d'échange transfrontalières

5 Enjeux et perspectives soulignés par les panélistes :

M. Amadou Mamadou WATT, Consultant en Finance Ancien du bureau de la BM

Notre marché de capitaux doit nous permettre de faire de gros investissements sur la production d'électricité pour exploiter les ressources de l'Afrique et profiter pleinement des opportunités d'échanges d'énergie de ce marché. Il faut qu'il y ait des producteurs et des Sociétés d'électricité avec des capitaux Africains qui vendent et achètent sur le marché pour mieux adresser la problématique du contenu local et maîtriser les avantages financiers qui vont découler de ce marché. Concernant le financement des projets, nos marchés de capitaux doivent se mettre en phase pour mobiliser des ressources et financer nos champions Africains tels les Sociétés d'électricité et d'autres privés. Il faut éviter que le privé étranger du fait de ses décennies d'expérience sur les marchés étrangers bien structurés disposent de positions dominantes au détriment du privé Africain. C'est tout l'enjeu de ce marché de l'électricité sous régional.

M. Falilou SEYE, Directeur Technique West African Energy

Les défis relatifs au développement des capacités de production d'électricité et autres sujets techniques sont largement à notre portée. Il se pose le problème de la viabilité et la solidité financière de nos Sociétés d'électricité qui doivent être les vrais acteurs du marché. Ces Sociétés sont le plus souvent dans des situations de précarité financière et ne disposent pas des ressources pour financer l'outil de production et se positionner comme les véritables acteurs du marché.

Il faudra à ce titre réfléchir sur des institutions financières et des banques à mettre derrière ces Sociétés d'électricité pour accompagner le développement du marché.

Les aspects politiques méritent aussi une grande attention pour la sécurité du marché, la continuité du service et le respect des contrats signés, quel que soit le climat et l'enjeu sécuritaire et géopolitique de la sous-région. Les acteurs du marché doivent être rassurés de leurs investissements et ne pas être soumis à des risques politiques de guerre et une situation politique instable. L'incident entre le Niger et le Nigéria est une situation regrettable qui ne met pas en confiance les participants au marché et à l'avenir des événements de cette nature devront être anticipés et mitigés par les organes qui assurent la gouvernance du marché.

M. Mahanta GUEYE, Conseiller du MPE

Il est nécessaire de s'assurer de la maturité et des performances du marché de l'électricité actuel avant d'ouvrir à la libre concurrence. Les Pays comme les Etats unis ou la France de tradition libérales ou social libérales ont parachevé le développement de leurs systèmes électriques avant de songer à ouvrir les marchés pour améliorer les coûts. Le même processus devrait être observé en Afrique.

En effet l'ouverture marché au secteur privé pourrait entraîner de la spéculation et une plus grande difficulté d'atteinte des objectifs de l'Etat qui jusqu'à présent sont restés en jachère tel le tarif de l'électricité, l'accès universel à l'électricité, une capacité de production suffisante, le développement des énergies renouvelables.

De plus, l'arrivée du secteur privé n'est pas sans poser des risques par rapport à la hausse des prix de l'électricité comme cela a été observé dans d'autres parties du monde. Pour éviter les risques de hausse des prix il est préférable de parachever le développement du secteur de l'électricité avant de penser à libéraliser le marché.

Enfin, il faut garder à l'esprit les objectifs du contenu local pour que les avantages financiers tirés de ces marchés puissent rester dans la sous-région et ne pas bénéficier exclusivement aux entreprises étrangères.

M. Abdoulaye DIA, DG SEMAF

Une place plus importante doit être donnée à la formation et au choix des ressources humaines pour diriger nos entreprises si l'on veut réussir la mise en œuvre de nos politiques publiques et les réformes dans nos Systèmes de production et de transport d'électricité.

Pour la réussite et la performance dans le secteur de l'énergie, il faut privilégier dans toutes les stratégies, le choix des hommes, la bonne gestion du capital humain et l'implication de tous dans les projets.

Le fait d'avoir les meilleurs profils et toutes les ressources financières ne suffisent pas toujours à impulser les transformations nécessaires. Il faut faire l'effort de mettre les meilleurs dans les positions stratégiques pour apporter les changements nécessaires.

Si Senelec veut être la meilleure Société, il lui faut prendre les meilleurs et les nommer aux positions clefs des entreprises.

il faut mettre en place une gouvernance basée sur l'efficacité, l'éthique et la transparence qui permet aux individus de s'éclorre et de donner de leur mieux pour la performance des grandes entreprises.

Les problématiques techniques sont à notre portée mais il faut se donner les moyens de nos ambitions et miser sur le choix d'hommes et de femmes qualifiés et compétents pour diriger les institutions.

Le projet du WAPP a été lancé depuis 1999 mais à date la synchronisation reste à être complètement effective. Les efforts doivent être poursuivie surtout au Nigéria plus grande partie du système pour arriver à la synchronisation totale. L'OMVS, initiative de quatre Etats fonctionne harmonieusement sur la base de règles de gouvernance établie que tous les membres doivent respecter. Les états doivent aussi partager et informer sur leurs projets pour faciliter la gestion technique de l'interconnexion.

Les enjeux essentiels de ce nouveau marché reposent sur les hommes, la gouvernance de ses sociétés d'électricité et du marché et les décisions prises au niveau du contenu local pour la participation effective de nos entreprises à ce marché.

M. Elhadji Ibrahima NDAO, Ex-DG Senelec

Mr Ndao a exprimé sa fierté et son sentiment d'espoir de participer à ce panel d'experts qui ont réuni plus de trente années d'expérience et qui viennent partager leur retour d'expérience sur le développement stratégique du secteur de l'électricité. Ces réflexions dans ces secteurs

clefs sont nécessaires à nos Pays dans leur marche vers le développement et l'émergence.

D'après Mr Ndao, les règles de fonctionnement du marché ont été rappelées à juste raison. Comment et par quelles procédures les consommateurs industriels ou miniers qui souhaiteraient acheter de l'énergie dans un autre Pays différent du Sénégal pourraient intervenir directement sur ce marché ? La même question se pose pour un producteur indépendant comme Kounoune qui souhaite vendre directement sur le marché sous régional. Ces questions d'ordre pratiques devront être bien élucidées pour livrer à tous les acteurs des informations sur le fonctionnement du marché.

L'Etat doit avoir un droit de regard sur le fonctionnement et la régulation du marché car le secteur privé ne pourra mobiliser seuls les capitaux nécessaires pour réaliser tous les investissements.

Enfin l'intervention du WAPP en tant qu'institution régionale doit se limiter strictement à l'organisation du marché. Le WAPP ne devrait pas s'immiscer dans la gestion des performances des Sociétés nationales. Cette prérogative sort de son domaine de compétence.

M. Moustaph Baïdy BA, Président AESIE

La viabilité financière des sociétés d'électricité a connu beaucoup d'amélioration grâce aux règles fixées par le régulateur national qui a rendu plus transparent la tarification, le suivi des couts et la rentabilité des Sociétés d'électricité.

Dans un contexte de quasi-monopole les solutions pour la viabilité et la solidité financière des Sociétés d'électricité, leur solvabilité devrait être recherchée dans la réglementation et une gestion économique et financière vertueuse de ces Sociétés d'électricité. Les relations entre l'opérateur et l'Etat et l'opérateur et les clients au plan technique et financier devraient reposer sur des contrats de performance et des mécanismes de régulation bien adaptés.

Le dégroupage des Sociétés d'électricité devrait de surcroit contribuer à une meilleure gestion des coûts des Sociétés d'électricité et des relations financières plus équilibrées entre fonctions séparées.

Enfin, la participation du privé dans le capital des Sociétés est nécessaire pour dissocier le statut d'état-actionnaire, d'état-gestionnaire et d'état -

client. Cela pourrait renforcer aussi la viabilité financière des services publics de l'électricité.

Certains problèmes de continuité de fourniture dans la gestion des interconnexions dépassent cependant le cadre strict des Sociétés d'électricité et devraient être remontés aux Chefs de l'Etat si les conflits politiques, devraient avoir une incidence sur le fonctionnement des lignes et des échanges entre Etats comme cela a été le cas entre le Niger et le Nigéria.

M. Issa DIONE, Directeur de Cabinet du MPE

Dans le cadre de la réglementation communautaire, il faudra éviter que la politique ait un impact sur le secteur de l'énergie et sur les échanges d'électricité entre Pays.

De plus il faudra encourager l'implication du secteur Privé Local et de l'expertise locale dans le développement du marché électrique sous régional. Tout en veillant à la réduction de l'influence des entreprises extérieures sur les décisions du marché, il faudra disposer de plus de souveraineté dans les règles de développement du marché.

Il faut aussi promouvoir l'excellence et placer les meilleurs ressources humaines à la tête de nos organisations.

Enfin, veiller à la viabilité financière de nos sociétés qui devra répondre à nos ambitions. Ce sujet est difficile et à plusieurs dimensions car impliquant les tarifs et la capacité financière de l'Etat. Il pourrait être discuté dans le cadre d'une commission d'experts que Mr El Hadj Ibrahima Ndao ex-Directeur Général de Senelec pourrait bien diriger.

Il a remercié tous les participants, experts, intervenants de leur présence et marqué sa satisfaction au nom du Ministre du Pétrole et des Energies de la profondeur et de l'intérêt des discussions. Il a promis de rendre compte fidèlement à l'autorité de la teneur des débats et a souhaité plein succès à l'AESIE dans son rôle de conseiller à l'endroit de la Société et des Etats.

6 Conclusion

Cette rencontre a pu se tenir grâce à un appui des partenaires de l'AESIE. Il s'agit de Senelec, SOCOCIM, SIREL, SEMAF, Innovent Sénégal, SOLANER TECHNOLOGIES, les Chambres des Mines, ENERGY RESSOURCES Sénégal, ETM, Synergie PV. Elle a vu la participation de la CEDEAO et de l'OMVS et d'autres acteurs de la Société civile. Des bonnes volontés aussi, parsonnes physiques nous ont appuyé au plan financier.

Elle a permis de sensibiliser le public sur l'importance du marché de l'électricité du WAPP, véritable opportunité pour tous les Pays de l'Afrique de l'Ouest pour assurer leur indépendance et leur souveraineté énergétique à un coût abordable et permettre aux Africains de développer leur vaste potentiel énergétique renouvelable et adresser les défis du changement climatique.

Grâce à ce marché, l'Afrique pourrait satisfaire son autonomie énergétique et devenir un exportateur net d'électricité vers l'Europe et l'ASIE.